

CONSEIL MUNICIPAL DE NIEDERLAUTERBACH

Séance du 10/01/2023 à 19 heures 30

Le Conseil municipal légalement convoqué
s'est réuni à la Mairie en séance publique

Sous la présidence de M. André FRITZ, Maire

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Pouvoirs : 0

Votants : 14

Date de convocation : 05/01/2023

Date d'affichage : 05/01/2023

Présents :

Mmes : BECHTOLD Chantal, Mme DECK Marianne, HUFSCHMIDT Sandrine,
KREUTZBERGER Marie

MM : FRITZ André, ERHARD, M. WEIGEL Éric, Antoine, ZERMANN Cédric, CIVIDINO
Daniel, ENGELHARD Jean-Michel, HEINTZ Vincent, HERBEIN Alain, KREUTZBERGER
Luc, M. MITTENBUHLER Damien (Absent au point 2023-2),

Absent excusé : M. VOLTZ Nicolas

Assiste également à la séance : Mme HEILMANN Aline.

Pouvoirs : 0

DELIBERATIONS

N° 2023-1

**Programme des travaux d'exploitation et état de prévision des coupes forestières
- Année 2023**

Le Maire présente à l'assemblée le programme des travaux d'exploitation (honoraires compris) ainsi que l'état prévisionnel des recettes pour l'exercice 2023 présenté par l'ONF et qui se décompose comme suit :

- | | |
|--|-------------|
| - Travaux d'exploitation : | 5 972 €HT |
| - Travaux patrimoniaux
(fonctionnement et investissement) : | 107 210 €HT |
| - Recettes brutes de coupes : | 28 180 €HT |

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **Approuve** les travaux d'exploitation pour 5 972 €HT,

- **N'approuve pas** tous les travaux patrimoniaux,
 - o **Approuve** les travaux sylvicoles pour 3 420 €HT,
 - o **Approuve** les travaux préalables à la régénération : préparation du sol,
- **Autorise** le Maire à signer l'ensemble des contrats se rapportant à ces travaux, ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Présents : 14 - Pouvoirs : 0 - Votants : 14
Adopté à l'UNANIMITE

N° 2023-2

Autorisation de signature d'une convention d'occupation précaire pour la location des parcelles N° 301, 303, 305 et 307 - Section 37, à la société EARL MITTENBUHLER.

M. Damien MITTENBUHLER, personnellement intéressé par ce point, a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal :

- décide de louer précairement 1 ha 61 a 29 ca faisant partie des parcelles cadastrées section 37 parcelles N°301, 303, 305 et 307 avec effet du 11/11/2022, à M MITTENBUHLER Damien qui s'engage à les mettre à disposition de la EARL MITTENBUHLER, 11 Route de Neewiller à NIEDERLAUTERBACH.
- fixe :
 - à 1 an la durée de location précaire avec une clause de tacite reconduction,
 - l'indemnité annuelle d'occupation à 322.58€ (soit 2€ l'are hors taxes récupérables),
- demande à ce que la location soit résiliée de plein droit, dans le cas où la parcelle faisant l'objet de cette location serait intégrée dans un quelconque projet,
- autorise le Maire à signer la convention de location précaire et toutes les pièces s'y afférant.

Présents : 13 - Pouvoirs : 0 - Votants : 13
Adopté à l'UNANIMITE

N° 2023-3

Vente des parcelles 346, 124/2 et 124/4 – Section 37 à la société SCI THE GOOD MAG.

Suite à la demande de la société THE GOOD MAG d'acheter des parcelles situées dans la ZA KIESWEG à la Commune de NIEDERLAUTERBACH pour un montant total de 6 732€ (six mille sept cent trente-deux euros),

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, décide de vendre au prix 6 732€HT (six mille sept cent trente-deux euros), les parcelles 346, 124/2 et 124/4 – Section 37 d'une contenance totale de 3ares 06ca.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte de vente et toutes pièces s'afférant à ce dossier.

Présents : 14 - Pouvoirs : 0 - Votants : 14
Adopté à l'UNANIMITE

N° 2023-4

Projet de lotissement : Achat d'une partie la Parcelle 52 Section 06 à M. HOCH Philippe, nu-proprétaire et Mme BRAUN Nicole, usufruitière.

Le Conseil Municipal :

- **Charge** le Maire d'acquérir les terrains situés en zone 1AU entre la Rue de la Haute-Vienne et la Rue des Peupliers en vue de l'aménagement d'un futur lotissement,
- **Décide** de les intégrer dans la réserve foncière communale et de les affecter par la suite au lotissement projeté,
- **Fixe** le prix à 1600€ net l'are,
- **Autorise** le Maire à signer les actes de vente et toutes les pièces s'afférant à ce dossier,
- **S'engage** à reprendre ces crédits au Budget Primitif 2023 à l'article 2118-1400 : Acquisitions de terrains.

Présents : 14 - Pouvoirs : 0 - Votants : 14
Adopté à l'UNANIMITE

N° 2023-5

Subvention à l'Association sportive et socioculturelle de l'école élémentaire et à la Coopérative scolaire de l'école maternelle pour leurs sorties culturelles 2022/2023.

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 286.00€ à l'Association sportive et socioculturelle de l'école élémentaire et de 126.00€ à la Coopérative scolaire de l'école maternelle pour leurs sorties culturelles 2022/2023.

Cette subvention, à hauteur de 6.00€ par enfant permettra aux 21 enfants de l'école maternelle et 6.50€ aux 44 élèves de l'école élémentaire de bénéficier d'une sortie culturelle (d'un spectacle, d'une visite ou d'une séquence de film).

Les crédits de 126,00€ et 286,00€ seront prévus dans les enveloppes respectives à l'article 6574-Subvention entrées spectacles 2022/2023 du budget primitif 2023.

Présents : 14 - Pouvoirs : 0 - Votants : 14
Adopté à l'UNANIMITE

N° 2023-6

Aide au ravalement de façades : examen de dossier

Le Conseil municipal, après examen du dossier, alloue l'aide au ravalement de façades de :

- **1 145€** à Mme WEYRATHER Renée pour les immeubles situés au 88 et 88a Rue Principale.
-

Les crédits sont prévus à l'article 6574 du Budget primitif 2022.

Présents : 14 - Pouvoirs : 0 - Votants : 14
Adopté à l'UNANIMITE

N° 2023-7

Désignation d'un correspondant incendie et secours.

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Le conseil municipal :

- désigne M. Alain HERBEIN correspondant incendie et secours pour la commune de NIEDERLAUTERBACH.

Présents : 14 - Pouvoirs : 0 - Votants : 14
Adopté à l'UNANIMITE

N°2023-8

Diverses informations

Le Maire informe le Conseil municipal :

- qu'il a, par délégation, renoncé au droit de préemption quant à la déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain de :
 - ***M et Mme SCHINDELE Manfred et Doris**, 7a Rue des Prés, Parcelle 249/155 Section 29, pour une superficie totale du bien de 477m².
 - ***M MARTIG Olivier**, 1 Place des Acacias, Parcelle 92/54 en section 8 pour une superficie totale du bien de 570m².
 - ***STE FONCIERE ST ANDRE**, 34 Rue Allmend, parcelle 145/1 en section 2, pour une superficie totale du bien de 581m².
- mise en place du dispositif Panneau Pocket pour informer la population.
- des remerciements de Mme FIRTZ Odile.

La séance est levée à 21H15.

Suivent les signatures au registre.
Pour extrait conforme, le 10/01/2023

Le Maire,
André FRITZ

FRITZ André	WEIGEL ÉRIC	BECHTOLD Chantal
ERHARD Antoine	ZERMANN Cédric	CIVIDINO Daniel
DECK Marie-Anne	ENGELHARD Jean-Michel	HEINTZ Vincent
HERBEIN Alain	HUFSCHMIDT Sandrine	KREUTZBERGER Luc
KREUTZBERGER Marie	MITTENBUHLER Damien	VOLTZ Nicolas